



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

104^e séance plénière

Vendredi 2 juillet 2010, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 114 de l'ordre du jour (suite)

Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution (A/64/L.56)

Le Président (*parle en arabe*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat conjoint sur le point 114 de l'ordre du jour et les points 48, 120 et 121 à sa 47^e séance plénière, le 16 novembre 2009. Les membres se rappelleront également qu'au titre de cette question, ainsi qu'au titre des points 48 et 53 b) et f) de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la décision 64/555 à sa 82^e séance plénière, le 15 avril 2010, et la résolution 64/265 à sa 86^e séance plénière, le 13 mai 2010.

(*le Président poursuit en anglais*)

J'attire l'attention des membres de l'Assemblée sur les corrections suivantes apportées au projet de résolution A/64/L.56.

Le paragraphe 14 devrait se lire comme suit :

« Met l'accent sur le principe d'appropriation et de direction nationales, appuie l'initiative qu'ont prise certains pays d'utiliser volontairement des descriptifs de programme commun de pays et souligne son appui à tous les pays qui souhaitent continuer de recourir aux

cadres et processus existants en matière de programmation au niveau des pays ».

Le paragraphe 16 devrait se lire comme suit :

« Invite les pays présentant volontairement un descriptif de programme commun de pays à élaborer celui-ci conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le cas échéant, et à exposer dans ce document les mesures décisives qui seront prises pour atteindre les résultats convenus dans la limite des ressources disponibles ou prévues à titre indicatif, ainsi que celles qui permettront de garantir la cohérence de l'assistance fournie par le système des Nations Unies à l'échelon national, en joignant en annexe une courte description des résultats attendus et des ressources prévues à titre indicatif pour chaque organisme des Nations Unies concerné ».

Le paragraphe 49 devrait se lire comme suit :

« Décide de créer, par la présente résolution, en tant qu'entité composite, qui sera opérationnelle d'ici au 1^{er} janvier 2011, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui s'appellera ONU-Femmes, en regroupant les mandats et fonctions existants du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, et de la Division de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



la promotion de la femme du Secrétariat, ainsi que du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et en les transférant à cette entité, pour qu'elle serve de secrétariat et mène à bien des activités opérationnelles au niveau national ».

Le paragraphe 90 devrait se lire comme suit :

« Décide d'examiner les travaux de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme à sa soixante-huitième session et prie le Secrétaire général de lui présenter, à la même session, un rapport complet sur la question. »

(*le Président reprend en arabe*)

S'agissant du projet de résolution A/64/L.56, je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Shaaban (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : S'agissant du projet de résolution A/64/L.56, intitulé « Cohérence du système des Nations Unies », je souhaite, au nom du Secrétaire général, et conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qu'il soit pris acte de l'état suivant des incidences financières de ce projet de résolution.

Aux termes des paragraphes 76, 77 et 85 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de lui présenter pour approbation, pendant la partie principale de sa soixante-cinquième session, un rapport où figure une proposition révisée pour l'affectation des ressources du budget ordinaire approuvé de l'exercice biennal 2010-2011 aux fonctions d'appui normatives de la nouvelle entité, conformément à toutes les règles et procédures de l'Organisation, et un organigramme détaillé de l'Entité ainsi que des options en matière d'arrangements administratifs pour son budget ordinaire.

Le projet de résolution prierait également le Secrétaire général de nommer le Secrétaire général adjoint d'ici au début de la soixante-cinquième session afin qu'il supervise la transition avant que l'Entité commence à fonctionner et déciderait que le poste de secrétaire général adjoint sera financé à partir des ressources existantes au titre du personnel temporaire dans l'attente de la présentation du rapport sur le

budget ordinaire révisé à la soixante-cinquième session.

Le projet de résolution prierait par ailleurs le Secrétaire général adjoint de soumettre un rapport au Conseil d'administration, y compris l'organigramme demandé au paragraphe 76, ainsi qu'un projet révisé de plan stratégique et de proposition pour l'utilisation des ressources volontaires au titre du budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011.

Comme le demande le projet de résolution, le Secrétaire général, en consultation avec toutes les entités des Nations Unies concernées, présenterait, pendant la partie principale de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, une proposition révisée pour l'affectation des ressources du budget ordinaire approuvé de l'exercice biennal 2010-2011 aux fonctions d'appui normatives de la nouvelle entité composite, et un organigramme détaillé de l'Entité ainsi que des options en matière d'arrangements administratifs pour son budget ordinaire.

À cet égard, il est attendu que les propositions présentées par le Secrétaire général incluront les modifications à apporter aux programmes et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Toute incidence financière sur le budget-programme sera donc examinée en même temps que les propositions seront examinées puis approuvées par l'Assemblée générale.

Selon la pratique établie, les propositions du Secrétaire général comprendront également un état récapitulatif succinct des ressources volontaires – autrement dit extrabudgétaires – de la nouvelle entité composite. Pour garantir la compatibilité de ces états récapitulatifs, y compris concernant l'organigramme détaillé de l'Entité, avec les informations qui doivent être présentées au Conseil d'administration, le Secrétaire général s'appuiera sur les résultats des arrangements de transition.

En conséquence, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution, le détail des changements à apporter aux programmes et des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011 seront fournis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-cinquième session, dans le contexte du rapport sur la proposition révisée pour l'affectation des ressources du budget ordinaire approuvé de l'exercice biennal 2010-2011 qui est demandé dans le projet de résolution actuel.

Le Président (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.56, intitulé « Cohérence du système des Nations Unies », tel que corrigé oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.56, tel que corrigé oralement?

Le projet de résolution A/64/L.56, tel que corrigé oralement, est adopté (résolution 64/289).

Le Président (*parle en arabe*) : Nous venons juste d'adopter une résolution sur la cohérence du système des Nations Unies. La force de l'ONU dépend de l'adhésion et de l'engagement de ses Membres. La résolution que nous venons d'adopter illustre le dévouement et les efforts conjoints des États Membres et du Secrétariat pour ensemble progresser vers une Organisation plus forte et plus efficace.

Les défauts de l'Organisation sont bien connus. Ses activités opérationnelles sont fragmentées, coûteuses et se chevauchent parfois. C'est pourquoi améliorer la cohérence et l'efficacité avec lesquelles l'ONU s'acquitte de ses tâches est vital pour assurer que l'Organisation reste au cœur du système multilatéral mondial.

Aujourd'hui est un jour important pour nous tous. La cohérence du système des Nations Unies est un thème central du programme de réforme de l'Organisation examiné par l'Assemblée générale depuis le Sommet mondial de 2005. Depuis le début de ma présidence, ma priorité a été de faciliter la finalisation, avant le mois de juin de cette année, d'un accord sur la création de la nouvelle entité pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme, ainsi que sur d'autres aspects de la cohérence du système des Nations Unies.

C'est pourquoi je suis très heureux que nous ayons adopté aujourd'hui une résolution qui va accroître l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies, en rendant leur système de financement plus cohérent et en harmonisant leur structure de gouvernance. Par exemple, la résolution demande aux organismes des Nations Unies qui administrent des fonds d'affectation spéciale multidonateurs de faire rapport sur l'administration de ces fonds, tous les ans, afin d'améliorer la complémentarité entre les ressources fournies. Les modifications apportées aux structures de gouvernance des activités opérationnelles de l'Organisation prévoient également l'organisation

de réunions de coordination informelles avec leurs organes directeurs, et ce, pour accroître la coordination des activités et améliorer la circulation de l'information concernant les ordres du jour, les calendriers et les programmes de travail des organes directeurs chargés des activités opérationnelles des Nations Unies, dans le but de renforcer la cohérence au moment de l'élaboration de leurs ordres du jour et programmes de travail.

La résolution vise aussi à institutionnaliser les efforts que nous menons conjointement pour donner davantage de moyens à l'un des plus grands atouts du monde, à savoir les femmes. Je suis ravi que cette résolution porte création d'ONU-Femmes, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. ONU-Femmes regroupera et prendra en charge tous les mandats et les fonctions actuels du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, de la Division de la promotion de la femme, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

Cette entité sera un organe à la fois normatif et opérationnel, qui s'acquittera de fonctions de secrétariat et qui mènera à bien des activités opérationnelles au niveau national en fournissant des conseils et une assistance technique, par exemple. Il importe de souligner que la résolution confie également à ONU-Femmes la mission de coordonner les activités du système des Nations Unies en faveur des questions de sexospécificités, y compris la transversalisation de la problématique hommes-femmes. L'ONU est la mieux à même de jouer un rôle de chef de file pour améliorer la condition de la femme. Je n'ai aucun doute sur la portée qu'aura cette résolution dans la réalisation de progrès dans ce domaine essentiel.

Une structure organisationnelle forte nous permettra indiscutablement d'améliorer notre travail, notamment s'agissant d'obtenir des résultats sur le terrain. Mais notre mission ne s'arrête pas là. Exceller dans nos efforts visant à apporter aide et développement, à assurer la paix mondiale et à protéger les droits des personnes les plus vulnérables nécessite une réflexion permanente et des progrès institutionnels continus. Aujourd'hui, nous avons franchi une étape majeure vers cet objectif.

Je voudrais remercier les cofacilitateurs, S. E. M^{me} Tiina Intelmann, Représentante permanente de l'Estonie, et S. E. M. Ghazi Jomaa, Représentant permanent de la Tunisie, pour les efforts considérables qu'ils ont déployés au cours de ce processus. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-Moon, et la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Asha-Rose Migiro, pour le travail important qu'ils ont fourni à l'appui de ces efforts de réforme.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon.

Le Secrétaire général (parle en anglais) : Je tiens à féliciter chaleureusement les États Membres qui ont adopté aujourd'hui une résolution historique sur la cohérence du système des Nations Unies et créé ONU-Femmes, une nouvelle entité composite des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Cette journée marque réellement un grand tournant.

En regroupant quatre entités du système de l'Organisation des Nations Unies chargées des questions féminines, les États Membres ont permis de faire entendre davantage la voix des femmes et de défendre plus vigoureusement l'égalité des sexes à l'échelle internationale. Il sera désormais bien plus difficile au monde d'ignorer les défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles, ou de ne pas prendre les mesures qui s'imposent.

Les États Membres ont rassemblé en une seule entité des Nations Unies les responsabilités en matière d'établissement des normes internationales et lui ont donné les moyens de fournir un appui opérationnel aux pays, pour qu'ils appliquent ces normes. Le système des Nations Unies pourra désormais accroître considérablement son aide aux efforts déployés au niveau national, pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre rôle moteur. Je tiens également à remercier les cofacilitateurs, l'Ambassadrice d'Estonie, M^{me} Tiina Intelmann, et l'Ambassadeur de Tunisie, M. Ghazi Jomaa, d'avoir mené à bien ces négociations capitales. Je suis convaincu que tous les États Membres seront d'accord pour dire que les consultations sur la cohérence du système des Nations Unies se sont déroulées de la manière la plus exhaustive, transparente et efficace qui soit. Mais rendons à César ce qui appartient à César : l'Ambassadrice Intelmann et l'Ambassadeur Jomaa, accompagnés de leur excellente

équipe, ont fait montre d'un esprit de direction et d'un dévouement exemplaires dans cette tâche ardue. Je voudrais qu'il soit pris acte de notre sincère reconnaissance.

Je suis également reconnaissant envers les États Membres et les Représentants permanents qui ont franchi cette étape majeure pour les femmes et les filles du monde entier. Je sais que les négociations sur certaines questions ont été difficiles. J'apprécie beaucoup leur esprit de compromis et je rends hommage aux efforts considérables de tous les Représentants permanents et de leurs experts, qui ont participé si activement à ce processus.

Je tiens également à remercier l'Ambassadeur de l'Inde M. Hardeep Singh Puri, pour son concours efficace afin de faciliter les réunions des ambassadeurs, au cours des dernières étapes du processus où plusieurs questions cruciales relatives à l'Entité pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ont été résolues. De plus, je suis certain que tous les membres se joindront à moi pour exprimer toute leur gratitude aux précédents cofacilitateurs qui ont mené les premières série de consultations de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies, et ont jeté les bases de cette résolution historique.

Je voudrais également saluer l'appui et les encouragements que toutes les délégations ont reçus de la part des organisations de la société civile. Leur grande détermination a permis de nourrir la dynamique nécessaire pour obtenir ce résultat attendu de longue date.

Dernier point et non des moindres, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier les formidables équipes de la Division de la promotion de la femme, de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour leurs efforts considérables concernant les questions féminines et pour leur travail de préparation en faveur de la création de la nouvelle entité pour l'égalité des sexes.

La force de l'ONU repose à la fois sur ses accords intergouvernementaux et sur les femmes et les hommes formidables qui œuvrent en faveur de nos objectifs et de nos valeurs dans le monde entier. Un très bel esprit d'équipe a régné au sein du personnel

des quatre entités au cours de ces derniers mois. Notre réussite en dépend alors que ces fonctionnaires vont désormais s'atteler à rendre ONU-Femmes opérationnelle. Nous ferons en sorte que cette transition se fasse aussi en douceur que possible, pendant que le personnel des quatre entités existantes continuera à assurer ses fonctions habituelles.

L'Assemblée n'est pas sans savoir que la nouvelle résolution crée un poste de secrétaire général adjoint pour diriger la nouvelle entité. Je m'emploie actuellement à sélectionner le candidat le plus qualifié. En attendant que le poste soit pourvu, j'ai demandé à la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Asha-Rose Migiro, de se charger du processus de transition. Je saisis cette occasion pour la remercier de l'esprit de direction dont elle a fait montre à la tête du processus qui nous a menés si loin.

Cette résolution sera toujours étroitement liée à la création de la nouvelle entité pour l'égalité des sexes, mais n'oublions pas qu'aujourd'hui les États Membres ont également adopté de nombreuses décisions importantes concernant d'autres domaines relatifs à la cohérence du système des Nations Unies. En matière de financement, les États Membres ont accepté d'adopter une nouvelle approche pour déterminer la masse cruciale de ressources de base nécessaires aux fonds et programmes. Plutôt que de se fonder sur des négociations bilatérales ad hoc pour répondre aux besoins financiers, les contributions de base seront mieux adaptées au coût d'exécution des mandats clefs. Je pense que cette démarche reposant sur la notion de masse critique des ressources constitue une manière nouvelle et forte d'améliorer le volume et la qualité du financement des activités opérationnelles.

Les États Membres ont également constaté que la voix des pays de programme n'est pas toujours entendue au sein des organes directeurs. La résolution s'attaque à ce problème crucial en demandant aux organes directeurs de trouver un moyen de renforcer la participation des décideurs nationaux aux réunions des conseils d'administration des fonds et programmes, ainsi qu'au débat de la session de fond du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles. Ces mesures permettront aux pays de programme, en particulier les pays les moins avancés, de participer aux organes directeurs de manière plus équitable.

L'adoption de cette résolution sur la cohérence du système signale de manière forte que les États

Membres sont déterminés à rendre le travail du système des Nations Unies en faveur du développement plus cohérent et plus efficace. L'Assemblée a pris la décision courageuse de rendre l'ONU mieux à même de contribuer au progrès pour les femmes et les hommes. J'encourage l'Assemblée à veiller à ce que la nouvelle entité pour l'égalité des sexes dispose des ressources suffisantes pour s'acquitter de sa mission. Je sais bien que de nombreux États Membres manquent de ressources en raison de la crise économique et financière récente. Mais je suis convaincu qu'ONU-Femmes recevra un appui financier solide de la part des pays donateurs et d'autres partenaires.

Un nouveau membre de la famille des Nations Unies a vu le jour aujourd'hui. L'appui généreux de l'Assemblée générale est essentiel pour qu'il puisse grandir et devenir le champion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme dont nous avons besoin.

Le Président (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position suite à l'adoption de la résolution, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Khattab (Égypte) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur et un privilège pour moi de m'adresser à l'Assemblée générale au nom des 135 États membres du Comité de coordination conjoint du Groupe des 77, de la Chine et du Mouvement des pays non alignés en ce jour historique, où la communauté internationale proclame sa détermination à faire en sorte que les femmes, qui représentent plus de la moitié de la population mondiale, puissent pleinement exercer leurs droits.

L'adoption de la résolution 64/289, intitulée « Cohérence du système des Nations Unies », illustre la volonté des États Membres d'investir dans l'une des ressources les plus précieuses qui soient : les femmes. La création d'ONU-Femmes marque le couronnement d'un processus de négociation qui a duré cinq ans et au cours duquel nous nous sommes évertués à honorer nos engagements communs énoncés dans le Document final du Sommet mondial (résolution 60/1). À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur les aspects suivants.

Premièrement, concernant la création de l'entité pour l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la

femme, l'adoption de cette résolution représente une étape considérable franchie dans le long processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies et l'une des plus grandes réussites de ces 10 dernières années. Aujourd'hui, après de longues et dures années de négociations, nous assistons enfin à la création d'une nouvelle entité qui appartiendra à toutes les femmes du monde et qui sera dirigée par une femme, pour servir les intérêts de toutes les femmes.

Mandaté par les femmes de 135 pays, le Comité de coordination conjoint, sous la direction de l'Égypte et du Yémen, a participé activement à une série de négociations longues et constructives, en faisant montre d'une ouverture d'esprit et de cœur et preuve de souplesse, de tolérance et de compréhension. La date d'aujourd'hui est une étape clef dans notre effort collectif.

Aujourd'hui, nous avons créé ONU-Femmes pour nos femmes et pour toutes les femmes. C'est une entité universelle et forte au sein du système des Nations Unies, résolue à aider les femmes à réaliser leurs rêves et à surmonter les défis auxquels elles sont confrontées, et à engager toutes les parties prenantes, les gouvernements, la société civile, le secteur privé et l'ensemble de la communauté internationale à s'unir pour renforcer leurs efforts en vue de l'amélioration de la condition et de l'autonomisation de toutes les femmes, afin qu'elles puissent jouir pleinement et de manière égalitaire de leurs droits sans aucune discrimination. ONU-Femmes met les femmes au premier plan des priorités internationales, promet d'apporter son aide au renforcement des capacités nationales pour améliorer la condition des femmes et a pour objectif de garantir l'exercice de leurs droits à se développer, entreprendre et prospérer.

Prenant conscience dès le mois de mars 2010 qu'il fallait une démarche plus dynamique pour pouvoir apporter un changement significatif, le Comité de coordination conjoint est fier d'avoir été le premier de tous les partenaires de négociation à soumettre un ensemble détaillé, concret et complet d'éléments couvrant tous les aspects de la création de l'entité. Notre objectif était ainsi d'institutionnaliser, avec la création de cette nouvelle entité, des concepts tels que l'universalité, la prise en main nationale et la répartition géographique équitable, qui font partie des principes cardinaux des Nations Unies. Le point saillant de toutes ces propositions était la mise en place d'un nouveau Conseil d'administration qui soit fort, indépendant, doté d'un mandat approprié et d'un

financement suffisant et qui surtout respecte le principe de la répartition géographique équitable de l'Assemblée générale pour la répartition de ses sièges.

Avec cette avancée capitale, le Comité de coordination conjoint se montrait conscient des réalités du monde d'aujourd'hui et reconnaissait également le rôle des pays contributeurs. Le Comité de coordination conjoint entendait ainsi confier aux contributeurs le rôle et les responsabilités qui leur sont dus, au sein du nouveau Conseil d'administration. Je suis convaincue que les pays contributeurs fourniront à l'Entité les ressources de base nécessaires pour qu'elle ait les moyens de ne pas être un simple catalyseur mais devienne un organe international clef pour les femmes, une voix forte, un défenseur des femmes et une entité des Nations Unies mettant en œuvre des programmes sur le terrain. Cette exigence émane de la société civile en général et des organisations de femmes en particulier, et je suis heureuse que nous ayons pu en tenir compte dans la résolution.

L'Entité ne sera utile et véritablement universelle que si ses activités apportent réellement une aide et une assistance à toutes les femmes du monde, dans les pays en développement et dans les pays développés, aux femmes de toutes les régions et des quatre coins du monde, y compris celles qui sont victimes des conflits armés et de l'occupation étrangère. Il s'agit là d'une préoccupation fondamentale du Comité de coordination conjoint.

Nous attendons avec intérêt la création au sein de l'Entité d'un poste de coordonnateur chargé d'aider les femmes qui vivent sous occupation étrangère. De plus, nous appuierons les efforts du nouveau Secrétaire général adjoint pour mettre en place les mécanismes permettant d'agir dans les 12 domaines critiques identifiés il y a 15 ans dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing réalisés. Ces domaines critiques nécessitent une attention toute particulière et requièrent que nous nous concentrons non sur les domaines qui n'importent qu'à quelques-uns, mais sur ceux qui nous concernent tous.

Au moment où nous tournons une page importante de la défense des droits de la femme, nous comptons et espérons que le Conseil d'administration sera capable de concevoir des mécanismes novateurs pour que l'Entité s'acquitte de son mandat dans les pays développés et dans les autres endroits où le système des Nations Unies n'est pas présent sur le terrain. C'est l'une des raisons pour laquelle le Comité

de coordination conjoint a suggéré de nommer l'Entité « ONU-Femmes », en d'autres termes, une organisation et les nations qui s'unissent pour les femmes.

Afin d'assurer la continuité du travail du nouveau Conseil d'administration et d'améliorer la mémoire institutionnelle, nous croyons comprendre que le Conseil économique et social appliquera, selon la pratique établie, un mécanisme d'échelonnement pour la première élection des membres du Conseil d'administration, garantissant ainsi une transition en douceur et la stabilité institutionnelle de son travail.

Le principe de responsabilité et le contrôle sont tout aussi importants pour l'Entité que pour tout autre élément du Secrétariat. Nous demandons au Secrétaire général de mettre en place un cadre de responsabilisation approprié fondé sur les directives énoncées récemment dans la résolution 64/259. Il est important que ces notions soient gravées dans le marbre et institutionnalisées comme il se doit dans la philosophie opérationnelle de la nouvelle entité, et ce, dès le début de son existence. Le principe de responsabilité, c'est-à-dire le fait que l'Entité rende compte aux États Membres et que les États Membres rendent compte aux femmes, revêt une importance capitale pour le Comité de coordination conjoint.

Au nom du Comité de coordination conjoint, je voudrais saisir cette occasion pour dire combien nous apprécions l'excellent travail et les programmes très fructueux réalisés sur le terrain par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et par l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). Nous tenons à insister sur le fait qu'il importe d'assurer la continuité de toutes les activités opérationnelles en cours, des bureaux, du personnel et des installations sur le terrain, ainsi que des programmes de pays existants ou nouveaux et des obligations contractuelles, jusqu'à ce que les nouvelles dispositions appropriées aient été mises en place. Dans cet esprit, nous demandons au Secrétaire général de bien vouloir s'assurer que toutes les questions relatives au personnel dans le cadre de la transition soient traitées avec tact et efficacité et dans le respect des dispositions du Statut et Règlement du personnel de l'ONU applicables dans de tels cas, que ce soit au Siège ou sur le terrain.

Pour le Comité de coordination conjoint, dissoudre ces deux entités et transférer leurs mandats et

fonctions à la nouvelle entité ne signifie pas que nous effectuerons ce changement sans nous appuyer sur les compétences des organismes et du personnel actuels, dont les efforts sont très appréciés et essentiels au succès de la nouvelle entité. Le Comité de coordination conjoint espère vivement que la transition se déroulera sans heurt et sans qu'il y ait une interruption dans les programmes ou que le personnel ne pâtisse de ce changement.

Nous espérons également que toutes les activités existantes du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de la femme du Secrétariat se poursuivront jusqu'à ce que de nouvelles dispositions soient mises en place. Après tout, l'UNIFEM, la Division de la promotion de la femme, l'INSTRAW et le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme constituent les piliers de cette nouvelle entité et seront nos atouts pendant la période de transition et lorsque l'Entité sera rendue opérationnelle le 1^{er} janvier 2011.

Le Comité de coordination conjoint espère que la nouvelle entité entamera ses activités aussi tôt que possible, ce qui renforcera la capacité du système des Nations Unies d'appuyer les États Membres dans leur lutte pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. De plus, nous comptons que le nouveau Secrétaire général adjoint à la tête de l'Entité sera nommé dans les plus brefs délais. Nous croyons comprendre qu'il s'agira d'une femme du Sud. Nous espérons que ses talents de chef de file et sa clairvoyance apporteront une valeur ajoutée à la pleine réalisation du mandat confié par la résolution que nous venons d'adopter. Nous espérons aussi que le personnel recruté pour l'Entité représentera toutes les régions du monde de manière équitable, afin de doter l'Entité d'une solide compréhension des différentes sensibilités culturelles.

Nous savons par ailleurs qu'il reste encore du travail à faire pour la Cinquième Commission en ce qui concerne le financement, le budget et les ressources, ainsi que la l'organigramme de l'Entité, et nous attendons avec intérêt que la Commission se réunisse bientôt pour traiter ces questions.

Deuxièmement, en ce qui concerne la gouvernance, le mécanisme d'évaluation à l'échelle du système, les programmes communs de pays, l'initiative « Unis dans l'action », le financement des activités

opérationnelles pour le développement et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, le Comité de coordination conjoint se félicite des progrès qu'apporte cette résolution en termes de gouvernance et de financement des activités opérationnelles.

Dans ce contexte, le Comité de coordination conjoint attache une grande importance à la pleine application des dispositions de la résolution, dont l'objectif est d'améliorer la cohérence des activités de développement du système des Nations Unies et la transparence des travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. De plus, le Comité de coordination conjoint voudrait mettre l'accent sur ce que l'Assemblée a souligné vis-à-vis des principes d'appropriation et de direction nationales et d'appui des Nations Unies à tous les programmes de pays.

L'impact de la crise économique et financière mondiale et des autres crises – qui ont freiné les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement – rend les activités opérationnelles des Nations Unies plus importantes que jamais. Dans la mesure où ces activités appuient également l'action des programmes de pays pour combattre les répercussions dévastatrices de ces crises multiples, le Comité de coordination conjoint a mis l'accent dès le départ sur la nécessité d'améliorer le financement des activités opérationnelles des Nations Unies, afin de garantir qu'elles seront adaptées, prévisibles et durables.

Dans ce contexte, tout en saluant l'augmentation du financement global des activités opérationnelles des Nations Unies, le Comité de coordination conjoint appuie fortement le fait que la résolution mette l'accent sur la nécessité que le financement des activités opérationnelles soit adéquat tant en volume qu'en qualité. De plus, il appuie le mandat très clair que la résolution confie aux organes directeurs des fonds, programmes et agences spécialisées concernées de rechercher la meilleure façon de déterminer et de mobiliser la masse critique des ressources de base nécessaires. Le Comité de coordination conjoint attend avec intérêt leurs rapports sur la question et considère qu'il s'agit d'une étape importante pour parvenir à un équilibre entre ses ressources de base et les autres ressources.

Enfin, le Comité de coordination conjoint tient à vous adresser, à vous personnellement, Monsieur le Président, sa sincère reconnaissance pour l'esprit de direction et l'engagement dont vous faites montre en faveur de la réforme des Nations Unies et de l'autonomisation de la femme. Nous remercions aussi S. E. l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri, Vice-Président de l'Assemblée générale et Représentant permanent de l'Inde, pour l'excellent travail qu'il a fourni à la tête de nos consultations sur certaines des questions les plus épineuses ces derniers jours, et pour sa capacité de parvenir à différents compromis et à des arrangements inventifs.

Notre reconnaissance va aussi aux cofacilitateurs du processus, S. E. M^{me} Tiina Intelmann, Représentante permanente d'Estonie, et S. E. M. Ghazi Jomaa, Représentant permanent de la Tunisie, pour le dévouement et l'efficacité avec lesquels ils ont dirigé le processus de négociation. Je voudrais également adresser tout spécialement notre reconnaissance à nos partenaires de développement pour l'atmosphère constructive qui a prévalu tout au long du processus de négociation.

Nos remerciements vont aussi à la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Asha-Rose Migiro, à son équipe et à celle du Secrétaire général, ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat qui ont aidé et appuyé les États Membres permettant ainsi cet accord aujourd'hui. Nous les remercions vivement. Leurs services et leur appui sont toujours appréciés.

Enfin et surtout, je voudrais remercier S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour ses efforts inlassables, et notamment son plein appui à la proposition du Comité de coordination conjoint de donner un nom à ce nouveau venu, un nom simple mais parlant qui incarne ce pour quoi existe cette nouvelle entité. Nous pensons réellement que le nom « ONU-Femmes » résume tout.

(l'oratrice poursuit en arabe)

Après avoir parlé au nom du Comité de coordination conjoint du Groupe des 77, de la Chine et du Mouvement des non-alignés, j'ai désormais le plaisir de m'adresser brièvement à l'Assemblée à titre national et au nom de toutes les femmes égyptiennes et arabes, pour souligner ainsi la priorité que l'Égypte et le monde arabe attachent au plein exercice par les femmes de tous leurs droits fondamentaux, sans distinction aucune. Cela reste l'un des objectifs clefs de l'Organisation des femmes arabes, créée à

l'initiative de M^{me} Suzanne Mubarak, Première Dame d'Égypte. Cette initiative a été appuyée et reprise par les Premières Dames de tous les États arabes, de même que celle d'organiser deux sommets des Premières Dames du Mouvement des pays non alignés, un précédent qui a permis de souligner l'importance que l'Égypte et les pays membres du Mouvement des non-alignés accordent à l'égalité des sexes, à l'autonomisation de la femme, au plein exercice de tous les droits fondamentaux des femmes sans distinction, et à l'amélioration de leur condition dans tous les domaines, politique, économique ou social.

Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter l'ONU d'avoir créé cette nouvelle entité pour les femmes, ainsi que tous les États Membres – tant les pays en développement et pays développés – qui ont participé aux négociations à cette fin. Je suis honorée que mon pays ait été l'un des États Membres à prendre une part active et efficace à ces efforts fructueux. Le Gouvernement égyptien s'engage à appuyer pleinement la nouvelle entité, pour l'aider à atteindre ses objectifs.

Nous nous félicitons de cette belle réussite qui permet de renforcer le travail des Nations Unies dans tous les domaines liés aux femmes et nous nous engageons tous à œuvrer à sa réussite. L'Entité ne pourra s'acquitter de son mandat que si toutes les institutions et tous les organismes des Nations Unies agissent de manière coordonnée, coopèrent avec tous les organes créés en vertu d'instruments internationaux, en particulier le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité sur les droits de l'enfant, et appuient les comités chargés de coordonner leurs efforts et d'aider les États Membres développés et en développement, ainsi que toutes les organisations régionales et sous-régionales et les communautés politiques. À cet égard, l'Égypte s'engage à poursuivre ses efforts avec détermination, à la fois aux niveaux national et régional, aux côtés de la région arabe et des pays du Mouvement des non-alignés, et ce en coordination avec le Yémen qui occupe actuellement la présidence du Groupe des 77 et de la Chine.

Prenons tous la décision d'éliminer toutes les formes de discrimination et de marginalisation à l'encontre des femmes et d'aider à tirer le meilleur parti de leurs capacités et de leurs talents, pour le bien de l'humanité tout entière. Ensemble, avec l'aide de Dieu, nous répondrons aux attentes de toutes les femmes du monde entier.

M^{me} Kaur (Inde) (*parle en anglais*) : C'est un privilège pour moi que de m'adresser à l'Assemblée générale en ce jour historique où nous avons adopté la résolution 64/289 portant création d'ONU-Femmes, une entité composite des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir présidé à cette réforme des Nations Unies qui va transformer bien des choses.

Je dis cela avec une certaine fierté, puisque l'Inde a l'honneur d'avoir donné à l'Assemblée générale sa première Présidente, en la personne de Vijaya Lakshmi Pandit.

Dans ce contexte, le Comité de coordination conjoint attache une grande importance à la pleine application des dispositions de la résolution, dont l'objectif est d'améliorer la cohérence des activités de développement du système des Nations Unies et la transparence des travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. De plus, le Comité de coordination conjoint voudrait mettre l'accent sur ce que l'Assemblée a souligné vis-à-vis des principes d'appropriation et de direction nationales et d'appui des Nations Unies à tous les programmes de pays.

L'impact de la crise économique et financière mondiale et des autres crises – qui ont freiné les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement – rend les activités opérationnelles des Nations Unies plus importantes que jamais. Dans la mesure où ces activités appuient également l'action des programmes de pays pour combattre les répercussions dévastatrices de ces crises multiples, le Comité de coordination conjoint a mis l'accent dès le départ sur la nécessité d'améliorer le financement des activités opérationnelles des Nations Unies, afin de garantir qu'elles seront adaptées, prévisibles et durables.

Dans ce contexte, tout en saluant l'augmentation du financement global des activités opérationnelles des Nations Unies, le Comité de coordination conjoint appuie fortement le fait que la résolution mette l'accent sur la nécessité que le financement des activités opérationnelles soit adéquat tant en volume qu'en qualité. De plus, il appuie le mandat très clair que la résolution confie aux organes directeurs des fonds, programmes et agences spécialisées concernées de

rechercher la meilleure façon de déterminer et de mobiliser la masse critique des ressources de base nécessaires. Le Comité de coordination conjoint attend avec intérêt leurs rapports sur la question et considère qu'il s'agit d'une étape importante pour parvenir à un équilibre entre ses ressources de base et les autres ressources.

Enfin, le Comité de coordination conjoint tient à vous adresser, à vous personnellement, Monsieur le Président, sa sincère reconnaissance pour l'esprit de direction et l'engagement dont vous faites montre en faveur de la réforme des Nations Unies et de l'autonomisation de la femme. Nous remercions aussi S. E. l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri, Vice-Président de l'Assemblée générale et Représentant permanent de l'Inde, pour l'excellent travail qu'il a fourni à la tête de nos consultations sur certaines des questions les plus épineuses ces derniers jours, et pour sa capacité de parvenir à différents compromis et à des arrangements inventifs.

Notre reconnaissance va aussi aux cofacilitateurs du processus, S. E. M^{me} Tiina Intelmann, Représentante permanente d'Estonie, et S. E. M. Ghazi Jomaa, Représentant permanent de la Tunisie, pour le dévouement et l'efficacité avec lesquels ils ont dirigé le processus de négociation. Je voudrais également adresser tout spécialement notre reconnaissance à nos partenaires de développement pour l'atmosphère constructive qui a prévalu tout au long du processus de négociation.

Nos remerciements vont aussi à la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Asha-Rose Migiro, à son équipe et à celle du Secrétaire général, ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat qui ont aidé et appuyé les États Membres permettant ainsi cet accord aujourd'hui. Nous les remercions vivement. Leurs services et leur appui sont toujours appréciés.

Enfin et surtout, je voudrais remercier S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour ses efforts inlassables, et notamment son plein appui à la proposition du Comité de coordination conjoint de donner un nom à ce nouveau venu, un nom simple mais parlant qui incarne ce pour quoi existe cette nouvelle entité. Nous pensons réellement que le nom « ONU-Femmes » résume tout.

(l'oratrice poursuit en arabe)

Après avoir parlé au nom du Comité de coordination conjoint du Groupe des 77, de la Chine et

du Mouvement des non-alignés, j'ai désormais le plaisir de m'adresser brièvement à l'Assemblée à titre national et au nom de toutes les femmes égyptiennes et arabes, pour souligner ainsi la priorité que l'Égypte et le monde arabe attachent au plein exercice par les femmes de tous leurs droits fondamentaux, sans distinction aucune. Cela reste l'un des objectifs clefs de l'Organisation des femmes arabes, créée à l'initiative de M^{me} Suzanne Mubarak, Première Dame d'Égypte. Cette initiative a été appuyée et reprise par les Premières Dames de tous les États arabes, de même que celle d'organiser deux sommets des Premières Dames du Mouvement des pays non alignés, un précédent qui a permis de souligner l'importance que l'Égypte et les pays membres du Mouvement des non-alignés accordent à l'égalité des sexes, à l'autonomisation de la femme, au plein exercice de tous les droits fondamentaux des femmes sans distinction, et à l'amélioration de leur condition dans tous les domaines, politique, économique ou social.

Je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter l'ONU d'avoir créé cette nouvelle entité pour les femmes, ainsi que tous les États Membres – tant les pays en développement et pays développés – qui ont participé aux négociations à cette fin. Je suis honorée que mon pays ait été l'un des États Membres à prendre une part active et efficace à ces efforts fructueux. Le Gouvernement égyptien s'engage à appuyer pleinement la nouvelle entité, pour l'aider à atteindre ses objectifs.

Nous nous félicitons de cette belle réussite qui permet de renforcer le travail des Nations Unies dans tous les domaines liés aux femmes et nous engageons tous à œuvrer à sa réussite. L'Entité ne pourra s'acquitter de son mandat que si toutes les institutions et tous les organismes des Nations Unies agissent de manière coordonnée, coopèrent avec tous les organes créés en vertu d'instruments internationaux, en particulier le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité sur les droits de l'enfant, et appuient les comités chargés de coordonner leurs efforts et d'aider les États Membres développés et en développement, ainsi que toutes les organisations régionales et sous-régionales et les communautés politiques. À cet égard, l'Égypte s'engage à poursuivre ses efforts avec détermination, à la fois aux niveaux national et régional, aux côtés de la région arabe et des pays du Mouvement des non-alignés, et ce en coordination avec

le Yémen qui occupe actuellement la présidence du Groupe des 77 et de la Chine.

Prenons tous la décision d'éliminer toutes les formes de discrimination et de marginalisation à l'encontre des femmes et d'aider à tirer le meilleur parti de leurs capacités et de leurs talents, pour le bien de l'humanité tout entière. Ensemble, avec l'aide de Dieu, nous répondrons aux attentes de toutes les femmes du monde entier.

M^{me} Kaur (Inde) (*parle en anglais*) : C'est un privilège pour moi que de m'adresser à l'Assemblée générale en ce jour historique où nous avons adopté la résolution 64/289 portant création d'ONU-Femmes, une entité composite des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir présidé à cette réforme des Nations Unies qui va transformer bien des choses.

Je dis cela avec une certaine fierté, puisque l'Inde a l'honneur d'avoir donné à l'Assemblée générale sa première Présidente, en la personne de Vijaya Lakshmi Pandit. Je suis bien évidemment ravie que ma délégation, sous la direction de M. Hardeep Singh Puri, ait eu un rôle très actif dans le succès des négociations. J'adresse toutes mes félicitations aux cofacilitateurs, au Secrétaire général, à la Vice-Secrétaire générale et à toutes les autres personnes ayant participé à ce processus.

L'Inde abrite plus de 500 millions de femmes. L'égalité des sexes et les politiques volontaristes pour garantir l'autonomisation de la femme sont consacrées par notre Constitution. Nous avons axé nos politiques socioéconomiques sur ces éléments clefs. À ce sujet, le Premier Ministre, M. Manmohan Singh, a dit : « aucune société ne peut prétendre faire partie du monde moderne civilisé tant que ses femmes ne sont pas traitées à l'égal des hommes ».

L'Inde a également fait de grands progrès dans le domaine de l'autonomisation politique des femmes. Aujourd'hui, plus d'un million de représentantes élues participent aux prises de décisions politiques au niveau local. La réforme visant à réserver également un certain nombre de sièges aux femmes au Parlement indien est déjà bien avancée sur le plan législatif, puisqu'elle a été approuvée par la Chambre haute du Parlement.

L'Inde considère la création d'ONU-Femmes comme une victoire importante de la cause des femmes

dans le monde entier. C'est le reflet de notre engagement collectif en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Notre décision ici aujourd'hui est aussi un pas permettant aux États Membres qui, comme mon pays, voient souvent l'ONU comme une instance anachronique, rétive à toute réforme ou innovation dans son organisation de retrouver la confiance. Bien évidemment, nous espérons que cela suscitera une dynamique en faveur de la réforme dans d'autres domaines qui en ont également bien besoin.

Je voudrais saisir cette occasion pour proclamer le plein appui de l'Inde à ONU-Femmes. Nous espérons vivement que l'Entité sera rapidement en mesure de fonctionner, afin que la communauté internationale puisse œuvrer avec une vigueur et un engagement renouvelés pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

Pour conclure, je voudrais rappeler cette phrase de Sonia Gandhi, Présidente de « United Progressive Alliance » et dirigeante de mon parti : « La parfaite égalité des sexes, et rien d'autre, doit être notre objectif absolu. Il ne doit y avoir ni compromis, ni autosatisfaction. C'est une lutte commune et qui doit être pleinement mise en œuvre. »

M. Grauls (Belgique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; la République de Moldova, l'Arménie, l'Ukraine, la Géorgie et l'Islande souscrivent à cette déclaration.

Au nom de l'Union européenne, je voudrais remercier les cofacilitateurs, mes collègues l'Ambassadeur Jomaa de Tunisie et l'Ambassadrice Intelmann d'Estonie, pour leurs efforts inlassables en vue d'amener les États Membres à un consensus sur cette décision d'établir la nouvelle entité pour l'égalité des sexes, et pour avoir suscité des progrès dans d'autres domaines importants du processus de cohérence du système des Nations Unies.

J'aimerais également vous remercier personnellement, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général, de l'engagement et du rôle moteur qui ont été les vôtres dans cette négociation. Je tiens également à associer à ces remerciements mon collègue, l'Ambassadeur Puri, Représentant permanent

de l'Inde, pour le rôle absolument capital qu'il a joué en conduisant avec grande habileté les consultations de ces derniers jours, auxquelles nous devons ce résultat. Nous savons également gré au Sous-Secrétaire général et à tous ceux qui ont apporté leur contribution à ce processus.

L'Union européenne salue l'adoption unanime de la résolution 64/289 sur la cohérence du système des Nations Unies, et en particulier la création d'ONU-Femmes, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui doit être opérationnelle d'ici au 1^{er} janvier 2011. Après quatre ans de négociations, la fusion de plusieurs organes en une seule nouvelle entité renforcée pour l'égalité des sexes est une étape importante dans la réforme de l'ONU. Cela démontre la volonté des États Membres de mener à bien les réformes. L'Union européenne encourage le système des Nations Unies à poursuivre dans cette direction.

Depuis les débuts de ce processus, l'Union européenne a soutenu vigoureusement la création d'une entité composite pour renforcer la capacité, la responsabilité, et l'efficacité du système des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes. Cette entité sera bien placée pour combler l'écart actuel entre le travail normatif et opérationnel de l'ONU dans ce domaine; promouvoir une transversalisation effective à travers l'ensemble du système; et renforcer le principe de responsabilité. Grâce à ce nouvel organe, l'ONU sera en meilleure position de répondre aux demandes d'aide, urgentes et en augmentation constante, des gouvernements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

En ce qui concerne l'organe directeur des activités opérationnelles de la nouvelle entité, l'Union européenne reste convaincue qu'un segment indépendant du PNUD/FNUAP aurait été la solution la plus appropriée pour assurer efficacité et cohérence. Cependant, dans un esprit de compromis et de souplesse, nous avons accepté la création d'un nouveau conseil d'administration. Un fonctionnement souple et efficace du Conseil d'administration et de solides résultats de l'Entité assureront le niveau de financement requis pour ses activités opérationnelles, en faveur duquel l'Union européenne et ses États membres restent pleinement engagés.

Un leadership fort sera essentiel pour mettre en œuvre les dispositions de la résolution adoptée à l'unanimité aujourd'hui. C'est pour cela que l'Union

européenne appelle le Secrétaire général à procéder d'urgence à la nomination du nouveau Secrétaire général adjoint d'ONU-Femmes, de manière à ce qu'il ou elle soit en position de diriger le développement de la nouvelle entité dès le début.

Dans les quelques mois à venir, les quatre entités vont se regrouper sous la direction du futur Secrétaire général adjoint. Pendant cette période de transition, il sera particulièrement important d'assurer la continuité de toutes les activités actuelles d'UNIFEM, et d'éviter que la dissolution d'UNIFEM, en tant qu'entité distincte, ne se traduise par des perturbations sur le terrain ou au Siège.

L'Union européenne souhaite saluer la contribution essentielle de la société civile tout au long des négociations pour la nouvelle entité pour l'égalité des sexes. La résolution souligne le rôle vital des organisations de la société civile dans tout leur travail futur. Le nouveau ou la nouvelle Secrétaire général(e) adjoint(e) aura l'importante tâche de s'assurer que des instruments efficaces soient mis en place pour assurer de véritables consultations avec la société civile à tous les niveaux.

En ce qui concerne les autres volets du processus de cohérence du système des Nations Unies, l'Union européenne salue les progrès réalisés jusqu'ici dans le domaine du financement et de la gouvernance des activités opérationnelles pour le développement. Le but final de la réforme dans tous ces domaines devrait être de renforcer la capacité de l'ONU de fournir une meilleure assistance pour les pauvres et les personnes vulnérables, selon leurs besoins et leurs priorités.

En particulier, l'Union européenne salue chaleureusement le soutien apporté par l'Assemblée générale à l'initiative de certains pays d'utiliser volontairement les programmes communs de pays, pour répondre ainsi aux besoins et aux exigences qui apparaissent au niveau des pays. En outre, l'Assemblée générale salue les progrès de l'initiative pilote « Unis dans l'Action », reconnus récemment à la réunion intergouvernementale de Hanoï, et également à Kigali. L'Union européenne est encouragée par cette tendance positive et espère un démarrage rapide de l'évaluation indépendante de cette expérience, conformément au mandat donné au Secrétaire général par les résolutions précédentes de l'Assemblée générale.

L'Union européenne est convaincue que nous avons atteint, au cours de ce processus, une meilleure compréhension des implications de différentes formes

de financement. Il faut continuer à développer cela et améliorer l'architecture de financement des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement, pour la rendre plus efficace, transparente et accessible, et mieux adaptée aux priorités nationales des pays en développement. Tout en explorant de nouvelles idées et de nouveaux concepts, il faut répéter davantage de cohérence, d'efficacité, de transparence, et de responsabilité dans la gestion et l'exécution des activités de coopération pour le développement menées par les Nations Unies se traduira finalement par une qualité et un volume accrus des flux de financement.

L'Union européenne continuera à travailler activement dans tous ces domaines essentiels des activités des Nations Unies pendant les sessions à venir de l'Assemblée générale, et dans toutes les instances pertinentes.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande remercient le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale et son équipe de leur aide et de leurs orientations tout au long du périple qui nous a menés à l'adoption de cette résolution. Nous apprécions bien sûr aussi les efforts déployés par les organismes du système, les États Membres et les partenaires de la société civile. Nous remercions et félicitons tout particulièrement les cofacilitateurs, l'Ambassadrice Intelmann et l'Ambassadeur Jomaa, qui ont travaillé activement à favoriser le consensus. Nous voudrions également vous adresser, Monsieur le Président, toute notre reconnaissance, et rendre un hommage particulier au Vice-Président, l'Ambassadeur Puri, pour l'esprit de direction dont il a dû faire preuve au moment de parvenir à un accord définitif. Bien entendu, comme le Secrétaire général l'a souligné, il ne faut pas oublier la contribution essentielle des cofacilitateurs des sessions précédentes, notamment ces deux dernières années, à savoir nos collègues de l'Espagne, de la Namibie, de l'Irlande et de la Tanzanie, ainsi que celle des précédents Présidents de l'Assemblée générale, et en particulier de Miguel d'Escoto Brockmann au cours de la soixante-troisième session.

Parvenir à un consensus a manifestement été une gageure, comme nous le savons tous et les efforts collectifs d'un grand nombre nous ont permis d'arriver à cette adoption aujourd'hui. La résolution illustre

donc vraiment combien les États Membres sont attachés aux activités opérationnelles des Nations Unies et leur volonté de faire progresser la réforme, en faisant en sorte que l'Organisation joue un rôle plus important et plus efficace dans le domaine du développement.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont tout à fait déterminés à travailler avec tous les partenaires pour renforcer les activités de développement du système des Nations Unies, afin qu'elles puissent mieux répondre aux besoins et aux demandes des pays de programme. Nous espérons que les propositions clefs figurant dans la partie de la résolution sur la gouvernance permettront de parvenir à une prise de décisions mieux informée, mieux adaptée et plus engagée de la part des organes intergouvernementaux concernés. La pertinence du travail opérationnel des Nations Unies face aux défis actuels en matière de développement en dépend.

Nous attendons avec intérêt les résultats de l'évaluation indépendante de l'initiative pilote « Unis dans l'action » au cours de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale pour qu'ensemble, nous puissions approfondir notre compréhension des enjeux et, ainsi, améliorer l'appui apporté à ces pays. Nous espérons que cette évaluation sera menée selon les règles les plus strictes d'indépendance et de professionnalisme, et selon les normes et critères d'évaluation des Nations Unies.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont bien évidemment particulièrement satisfaits que l'Assemblée ait agi de manière résolue pour créer l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et la rendre opérationnelle. C'est une étape clef et historique à laquelle nous avons travaillé pendant longtemps, depuis la Déclaration de Beijing plus exactement, et il est important que nous y soyons parvenus dans la période précédant le Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement de septembre.

ONU-Femmes renforcera la voix et l'action des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. ONU-Femmes renforcera également l'appui opérationnel apporté par les Nations Unies aux États Membres pour que les engagements que nous avons pris ensemble, notamment concernant la promotion et la protection des droits de la femme soient effectivement tenus, et ce, sous la responsabilité et la direction des pays.

Nous savons tous que l'autonomisation de la femme est un élément indispensable à l'élimination de la pauvreté. Comme nous l'avons entendu à plusieurs reprises cette semaine au Forum pour la coopération en matière de développement, l'autonomisation juridique et financière de la femme, ainsi que par le biais de l'éducation, a un impact positif important sur l'ensemble de la communauté. Cela permet notamment aux enfants d'être en meilleure santé et de recevoir une meilleure éducation, d'avoir une gouvernance plus participative, une productivité agricole plus importante, et une meilleure santé pour les mères et les nouveau-nés.

Une direction énergique de la part de la nouvelle Entité aura un impact énorme à l'échelle mondiale, non seulement sur les femmes, mais aussi sur les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Il ne faut pas ralentir la cadence mais donner pleinement suite à cette résolution. Nous voudrions demander au Secrétaire général d'accélérer le recrutement du chef d'ONU-Femmes en suivant une procédure publique et transparente. De plus, nous invitons instamment les États Membres à présenter rapidement leurs meilleurs candidats au Secrétaire général.

Nous exhortons tous les États Membres à apporter tout leur appui à ONU-Femmes pour faire en sorte que la période de transition des prochains mois se déroule sans heurt, y compris au sein du nouveau Conseil d'administration. Nous espérons que le Conseil d'administration sera fort, stratégique et doté des compétences techniques nécessaires, afin d'aider ONU-Femmes au moment de la transition et par la suite lorsque l'Entité sera pleinement opérationnelle.

Pour conclure, ONU-Femmes peut absolument compter sur le ferme appui de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande tout au long des années à venir.

M^{me} Intelmann (Estonie) (*parle en anglais*) : Le processus de négociation qui a requis plusieurs années de travail et le dévouement d'un grand nombre de personnes a porté ses fruits cet après-midi. Ce fut un privilège pour moi d'être étroitement associée à cette dernière ligne droite et d'avoir pu faire fond sur les résultats remarquables des précédents cofacilitateurs sur la cohérence du système.

L'Estonie espère que la mise en œuvre de la résolution 64/289 permettra d'améliorer la réponse que les organismes du système des Nations Unies œuvrant pour le développement apportent aux besoins des pays. Nous espérons aussi que la création d'ONU-Femmes

permettra une plus grande cohérence contribuera à mettre fin à la fragmentation qui régnait auparavant, et établira un défenseur puissant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme.

Au cours des négociations, nous avons bénéficié de l'engagement actif de tous les États Membres et nous voudrions les en remercier sincèrement et reconnaître que s'ils ne s'étaient pas montrés aussi souples et aussi déterminés à parvenir à un résultat, nous n'aurions pas connu cette issue heureuse. Mes remerciements les plus sincères vont au Secrétaire général, à la Vice-Secrétaire générale, au Cabinet de la Vice-Secrétaire générale et à l'ensemble du Secrétariat, pour leur appui et leur aide précieuse. Je voudrais remercier tout particulièrement le Président de l'Assemblée générale et son Bureau ainsi que les Vice-Présidents pour leur engagement, leur appui et leur leadership. Une fois encore, je tiens à exprimer ma gratitude aux présidents des groupes de travail et à souligner le travail exceptionnel qu'ils ont réalisé, ainsi que toutes les autres délégations qui ont facilité notre travail et nous ont aidés à parvenir à un consensus.

M. Jomaa (Tunisie) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir de prendre la parole à l'Assemblée aujourd'hui et de lui adresser mes félicitations pour l'adoption de la résolution 64/289 sur la cohérence du système des Nations Unies. C'est un événement historique et une étape majeure pour le travail de l'Organisation et ses efforts en vue d'adopter des méthodes de travail et des mesures de réforme qui répondent aux besoins et aux attentes des États Membres et de chaque pays du monde, afin que l'Organisation soit à la hauteur de nos attentes à tous.

Je voudrais souligner l'importance de cet événement et remercier tous ceux qui ont participé à sa réussite. C'est pourquoi je vais essayer d'utiliser les langues officielles des Nations Unies que je maîtrise, pour exprimer ma gratitude. Je vous présente mes excuses pour ne pas les parler toutes les six.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Président de l'Assemblée générale, M. Ali Abdussalam Treki, pour son formidable appui durant les négociations sur la résolution. Je le remercie d'avoir été toujours prêt à apporter assistance et encouragement pendant les négociations pour parvenir aux résultats que nous avons atteints. Je voudrais également remercier les membres de son équipe et le Directeur de son Bureau qui nous a procuré les installations nécessaires pour poursuivre les négociations.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais profiter de cette occasion historique pour adresser mes remerciements les plus chaleureux et toute ma gratitude à S. E. M. Ban Ki-moon qui s'est personnellement et tout particulièrement engagé dans le processus de réforme. De manière plus générale, je le remercie de ses efforts inlassables pour améliorer les méthodes de travail de l'Organisation et accroître l'efficacité de cette dernière dans tous les domaines et à tous les niveaux. Je voudrais également adresser mes remerciements les plus chaleureux à M^{me} Asha-Rose Mígiro, Vice-Secrétaire générale, qui nous a accompagnés dans ce processus avec une vision claire et nous a apporté tout l'appui que nous lui demandions.

Je ne saurais oublier de remercier sincèrement tous les États Membres, les ambassadeurs, les experts et les conseillers. Je voudrais remercier en particulier l'Ambassadeur Puri de l'Inde pour son travail acharné, dévoué, constant et proprement incroyable, allant même jusqu'à rester tard dans la nuit pour nous permettre d'arriver à ce résultat historique.

Je voudrais aussi adresser ma profonde gratitude aux membres du Secrétariat, les femmes et les hommes qui travaillent pour différentes organes et institutions et pour plusieurs départements de l'Organisation des Nations Unies, et qui nous ont apporté des conseils et nous ont fourni, avec générosité et célérité, les informations et les éclaircissements nécessaires lorsque le pessimisme et le doute s'abattaient parfois sur le processus. Je voudrais sincèrement les nommer un par un mais, faute de temps, l'Ambassadrice Intelmann et moi-même tenons à les remercier tous de manière collective.

Sans la coopération sincère et transparente entre les États Membres et les groupes régionaux et leur volonté de faire bouger les choses et de parvenir à des résultats concrets, ce processus n'aurait pas pu connaître d'issue heureuse. C'est pourquoi je remercie les Ambassadeurs du Yémen et d'Égypte, Coprésidents du Comité de coordination conjoint du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés; l'Ambassadeur d'Espagne agissant en tant que chef par intérim de la délégation de l'Union européenne; les États-Unis; la Russie; la Chine; le Japon; le Canada; l'Australie; la Nouvelle-Zélande et, en fin de compte, tous les États Membres sans exception.

(l'orateur poursuit en français)

Cette résolution crée, entre autres, une entité sur l'égalité des sexes qui nous permettra de faire changer les choses dans tous leurs aspects des programmes portant sur les femmes. Une entité de cette envergure constituera un nouvel atout pour l'ONU. Nos efforts doivent se diriger désormais vers la phase pratique pour la mise en place de cette entité et la mise en œuvre de son mandat ambitieux.

Mon pays, qui accorde une place privilégiée à la femme et l'a dotée d'un statut digne du rôle de partenaire actif qu'elle joue amplement, se félicite aussi de ce résultat qui nous honore tous. La Tunisie, de par son leadership, ses initiatives avant-gardistes dans ce domaine et sa riche expérience, offrira toujours sa contribution et son soutien actifs, fidèle à ses choix stratégiques.

Par cette résolution, la gouvernance des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies sera régie par un cadre institutionnel et juridique que nous avons harmonisé un peu plus et rendu plus efficace. Nous espérons voir des résultats positifs dans un futur très proche.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je voudrais conclure en soulignant que l'ONU a prouvé que, grâce à la volonté sincère des ses États Membres, du Secrétariat et de tous ses partenaires, la réforme est possible et que notre priorité est d'améliorer les services de l'Organisation afin de répondre aux besoins nationaux des Membres et de toutes les couches sociales.

Cet exercice, que nous concluons aujourd'hui avec un franc succès, en est la meilleure preuve. Malgré nos différences, nous, les États Membres, avons réussi à envoyer, tous ensemble, un message au monde entier, montrant que nous sommes capables d'aplanir nos divergences, de faire des concessions mutuelles et de placer l'intérêt commun de nos peuples et de l'Organisation au rang de priorité absolue.

M. Barton (États-Unis d'Amérique) *(parle en anglais)* : Les États-Unis se félicitent de l'adoption de cette résolution historique qui porte création d'ONU-Femmes, une entité consolidée qui donnera une voix unique et puissante aux efforts des Nations Unies pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme à travers le monde.

La résolution 64/289 est le produit de plusieurs années d'efforts et de plusieurs mois de négociations intensives sur les derniers détails. Elle est la preuve de

ce que nous pouvons accomplir lorsque nous dépassons les différences qui nous séparent traditionnellement et que nous travaillons par-delà les frontières en vue d'un objectif commun. Je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance aux cofacilitateurs, les Représentants permanents de l'Estonie et de la Tunisie, pour leur savoir-faire et leur dévouement, ainsi qu'à vous, Monsieur le Président, et à votre représentant désigné, le Représentant permanent de l'Inde, pour les orientations données au cours des dernières phases cruciales des négociations.

Nos efforts se sont aussi appuyés sur le travail préparatoire mené par les cofacilitateurs des soixante et unième, soixante-deuxième et soixante-troisième sessions de l'Assemblée générale. Ils ont également profité de l'engagement personnel du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et de la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Migiro. Nous les remercions, ainsi que tous les experts qui ont travaillé si dur pour créer ce nouvel organe.

Soyons clairs sur les raisons qui font que cette entité est si nécessaire. Il y a tant de femmes et de filles à travers le monde à être confrontées à des défis redoutables – certains communs à toutes les femmes et d'autres spécifiques à leur situation particulière. Il y a tant de femmes et de filles qui attendent beaucoup de cette entité nouvelle et cruciale. Les États-Unis attendent avec intérêt de travailler aux côtés d'ONU-Femmes, qui a pour lourd mandat de traiter l'ensemble des questions qui touchent la vie des femmes – des droits de la femme à son autonomisation économique, en passant par les femmes, la paix et la sécurité et la participation politique des femmes – et de veiller à ce que leurs attentes ne soient pas déçues.

Cette nouvelle entité doit être un catalyseur au sein du système des Nations Unies, assurant que les fonds et programmes des Nations Unies et le Secrétariat s'attaquent bien aux problèmes touchant les femmes et les filles, dans le cadre de leurs mandats respectifs. Nous comptons également qu'ONU-Femmes mettra en œuvre de nouvelles activités sur le terrain pour appuyer les femmes dans des domaines dans lesquels le système des Nations Unies ne s'est pas encore pleinement engagé.

Pour pouvoir jouer ce rôle difficile et ambitieux, ONU-Femmes aura besoin d'un chef dynamique, fort et inventif, qui saura apporter une vision nouvelle, une grande énergie et un vaste savoir-faire aux efforts des Nations Unies pour améliorer la vie des femmes au

XXI^e siècle. Nous exhortons le Secrétaire général à nommer ce chef avant le début de la prochaine session de l'Assemblée générale en septembre, comme le demande la résolution que nous venons d'adopter.

Nous avons tout naturellement mis l'accent aujourd'hui sur la création d'ONU-Femmes, mais nous devons également prendre note des progrès importants que cette résolution apporte dans d'autres domaines du programme en faveur de la cohérence du système. La résolution souligne l'importance d'améliorer le système de financement des activités opérationnelles et d'élargir la base des donateurs. Elle met également l'accent sur la nécessité d'améliorer le contrôle exercé par les conseils d'administration en facilitant la participation des décideurs nationaux des pays en développement. Les États-Unis continueront de travailler avec leurs partenaires sur ces questions, à mesure qu'elles surviendront.

La création de ce nouveau et important organisme est le fruit d'un travail de collaboration dans lequel de nombreux acteurs se sont impliqués pendant de nombreuses années, mais, dans une certaine mesure, notre travail ne fait que commencer. À présent que l'Entité est une réalité et non plus un simple rêve, nous serons tous mis à l'épreuve. Nous devons désormais prouver notre volonté collective qu'ONU-Femmes soit un succès et que la vie des femmes et des filles s'améliore dans le monde entier.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je voudrais féliciter les deux cofacilitateurs, les Représentants permanents de l'Estonie et de la Tunisie, ainsi que leurs délégations respectives, pour leur patience et pour l'habileté avec laquelle ils ont dirigé le processus qui a conduit à l'adoption de la résolution 64/289. Je voudrais aussi adresser nos remerciements au Secrétaire général, à la Vice-Secrétaire générale et à leurs équipes pour leur engagement dans ce processus. Enfin, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre talentueux Vice-Président, le Représentant permanent de l'Inde, pour nous avoir incités à aller de l'avant tout au long du processus.

Nous accueillons avec grande satisfaction l'adoption de la résolution 64/289 sur la cohérence du système. Nos délibérations et nos négociations à l'ONU peuvent parfois sembler fastidieuses, ingrates et peu efficaces. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. C'est évidemment un moment crucial de la réforme des Nations Unies.

La création de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme revêt une importance capitale puisque, pour la première fois, les structures organisationnelles, une direction de haut niveau et les ressources nécessaires seront regroupées pour permettre aux gouvernements et au système des Nations Unies d'intensifier considérablement les efforts déployés en vue de tenir leurs promesses en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation de la femme et des droits fondamentaux des femmes.

Pour le Rwanda, qui est devenu l'un des fers de lance internationaux de la lutte pour l'égalité des sexes, et est le pays qui a le plus fort pourcentage de femmes parlementaires au monde, s'engageant en permanence à promouvoir, accélérer et ancrer l'égalité des sexes, ONU-Femmes nous offre la possibilité d'accomplir davantage de choses. Nous comptons sur ONU-Femmes pour imprimer l'élan suffisant pour élaborer et mettre en œuvre les politiques nécessaires à l'autonomisation de la femme, à la réalisation de progrès véritables vers l'égalité et à la concrétisation des objectifs et aspirations que nous nous sommes fixés. Nous espérons que le Secrétaire général adjoint qui sera nommé sera énergique, afin de donner à l'Entité le chef qu'elle mérite. Mon gouvernement est prêt à soutenir l'Entité par tous les moyens possibles.

Le document final de la réunion intergouvernementale des pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », qui s'est tenue à Kigali en 2009, a affirmé que la démarche fondée sur l'unité d'action concourait à des résultats meilleurs sur le plan du développement, en permettant mieux aux pays de piloter et de prendre en main leur développement dans le cadre d'un partenariat avec le système des Nations Unies. Le document a également réaffirmé qu'il était exclu de revenir en arrière et d'agir à nouveau comme cela se faisait avant que l'initiative « Unis dans l'action » soit mise en œuvre.

Les pays pilotes, dont le Rwanda fait partie, ont eu la possibilité de présenter leurs propres évaluations nationales à Hanoï, il y a quelques semaines. Ils ont tous montré que la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action » avait véritablement permis de renforcer plus avant l'importance, la pertinence et les avantages comparatifs du système des Nations Unies à l'appui direct des priorités et des intérêts des pays de programme. Ils ont eux aussi réaffirmé qu'il n'y avait pas de marche arrière possible et qu'« Unis dans l'action » était l'avenir des activités des Nations Unies

pour le développement. À cet égard, nous invitons le Secrétaire général à donner suite aux modalités pour la mise en place d'un mécanisme indépendant d'évaluation des enseignements tirés par les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action ».

Pour conclure, je voudrais à nouveau exprimer ma gratitude envers tous ceux qui ont contribué à ce processus. J'encourage vivement chacun à faire en sorte que la résolution soit rapidement mise en œuvre.

M. Kim Bonghyun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation se félicite sincèrement de l'adoption de la résolution 64/289. Nous sommes convaincus que la résolution va renforcer l'égalité des sexes, l'autonomisation de la femme et la gouvernance des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement, dans une optique de cohérence du système.

Je voudrais aussi féliciter les cofacilitateurs et l'Ambassadeur de l'Inde, M. Puri, pour leurs efforts acharnés au cours de la longue et difficile période de négociations en vue de trouver un terrain d'entente entre les différents États Membres. Mais surtout, il convient de saluer le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon et la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Migiro, pour l'attachement et la volonté dont ils ont fait montre en faveur de la création de l'entité composite ONU-Femmes. Leur engagement sur les questions relatives à la cohérence du système est essentiel pour rendre l'Organisation plus efficace et plus cohérente.

La Corée, qui appuie énergiquement l'initiative « Unis dans l'action », accueille avec enthousiasme la décision de certains pays d'utiliser volontairement des descriptifs de programme commun de pays, conformes au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à d'autres initiatives, afin de faire avancer les discussions sur « Unis dans l'action ». En tant que nouveau membre du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, mon pays a l'intention d'accroître le montant global de l'aide publique au développement que nous comptons verser par différents biais, dont l'ONU, conscient que l'Organisation saura distribuer nos ressources de manière efficace. En contrepartie, nous attendons de l'ONU qu'elle continue à améliorer la responsabilité, pour que nous soyons sûrs que nos ressources sont utilisées de manière efficace.

En ce qui concerne le recul de la part des contributions au budget de base du système des

Nations Unies pour le développement par rapport aux contributions au titre des ressources autres, nous pensons que l'Organisation devrait continuer de chercher des moyens pour que les contributions faites au titre des autres ressources répondent mieux aux besoins de développement sur le terrain, tout en faisant des efforts pour que les contributions aux ressources de base augmentent. À cet égard, la République de Corée accueille avec beaucoup d'enthousiasme la création de la nouvelle entité pour l'égalité des sexes. Nous attendons avec intérêt de pouvoir collaborer étroitement avec l'Entité à mesure qu'elle entreprendra d'accomplir son mandat.

Monsieur le Président, vous pouvez compter sur l'appui total et infaillible de ma délégation alors que nous allons de l'avant. Nous sommes convaincus que la création de cette entité unique et synergique favorisera grandement les efforts en faveur de l'autonomisation de la femme dans toutes les parties du système des Nations Unies.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine souscrit pleinement à la déclaration faite par M^{me} Moushira Khattab, Ministre d'État égyptienne pour la famille et la population, au nom du Comité de coordination conjoint du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés.

La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui est le résultat d'un processus laborieux dont nous sommes satisfaits. La transparence, le respect et la prise en compte des opinions de tous les États Membres ont prévalu. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants du travail accompli par les cofacilitateurs du processus de négociations, l'Ambassadrice d'Estonie, M^{me} Tiina Intelmann et l'Ambassadeur de Tunisie, M. Ghazi Jomaa. Nous voudrions aussi exprimer toute notre gratitude à l'Ambassadeur de l'Inde, M. Hardeep Singh Puri, pour ses efforts en vue de faciliter l'obtention d'un accord satisfaisant pour nous tous, au cours de la dernière étape du processus.

La création d'une nouvelle entité pour l'égalité des sexes est une étape historique dans la réalisation des engagements pris à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, organisée à Beijing en 1995, dans le but de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes du monde. La participation active et les propositions novatrices de Cuba pendant les négociations sur cette nouvelle entité,

dont nous appuyons la création, reflètent la tradition de défenseur de la promotion de la femme qui a toujours été celle de notre pays.

Aux côtés du Comité de coordination conjoint, Cuba a défendu la majorité des principes directeurs de la nouvelle entité inclus dans la résolution. Nous prônons tout particulièrement le principe d'universalité, car la promotion de la femme doit être une réalité dans tous les pays et dans toutes les régions du monde. Au cours des négociations, nous avons préconisé la création d'un nouveau Conseil d'administration, organe directeur de la nouvelle entité, qui appuie les efforts des États Membres sur le terrain. De plus, nous avons encouragé une représentation géographique équitable du Conseil d'administration, sur la base d'un pourcentage du nombre actuel de membres de l'Assemblée générale.

Nous espérons que la nouvelle entité, conformément aux dispositions de la résolution adoptée aujourd'hui, mettra en place des mécanismes spécifiques dans la lignée des engagements de Beijing, et prêtera notamment attention à la question des populations touchées par des mesures de contrainte unilatérales contraires au droit international.

Il est important que les accords de transition garantissent la continuité des projets et des programmes du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, en attendant que l'Entité commence son activité. De plus, les aspects liés au budget ordinaire de l'Entité et au règlement financier qui doit être adopté pour les activités opérationnelles, doivent d'abord être analysés par les organes spécialisés compétents.

La résolution appelle clairement au strict respect des priorités nationales des pays bénéficiaires et invite les activités des Nations Unies sur le terrain à être en adéquation avec ces priorités. Néanmoins, les tentatives d'imposer des modèles uniques de développement et d'appui ont été précisément l'une des raisons du retard dans les négociations qui ont abouti aujourd'hui. Pour Cuba, le but principal des fonds, programmes et institutions spécialisées doit être d'atteindre les objectifs fixés par les pays bénéficiaires, en respectant strictement les mandats intergouvernementaux établis et en évitant la partialité envers certains groupes d'États. Dans ce contexte, il faut une parfaite transparence des travaux du Conseil

des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Cuba a bien pris note de la modalité que certains pays frères, membres du Comité de coordination conjoint, ont adoptée concernant les activités des fonds, programmes et institutions spécialisées sur le terrain, l'initiative « Unis dans l'action ». En ce qui nous concerne, nous prêtons une attention toute particulière à l'évaluation indépendante de cette initiative, qui sera réalisée au cours des prochains mois.

Cuba comprend que le processus de sélection des experts relèvera de la responsabilité exclusive des États Membres de chaque groupe régional, sans qu'il y ait intervention du Secrétariat ou d'autres groupes régionaux. Nous espérons que l'évaluation sera réalisée avec la clarté qu'elle mérite et que les États Membres recevront les informations nécessaires concernant la mise en marche du processus d'évaluation, ses termes de référence et ses résultats.

La partie de la résolution relative au financement appelle clairement à faire en sorte que les ressources qui ne sont pas liées aux budgets des programmes, fonds et institutions spécialisées constituent la base de leur fonctionnement. Nous sommes convaincus que la masse critique de ressources qu'il faut mobiliser représentera à peine une infime fraction des dépenses exorbitantes en armement de toutes sortes qui sont réalisées dans le monde aujourd'hui.

Je voudrais conclure en réaffirmant l'engagement de Cuba à appliquer cette résolution et sa ferme intention de continuer à promouvoir activement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le monde.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie se joint à la déclaration faite par l'Égypte au nom du Comité de coordination conjoint du Groupe des 77, de la Chine et du Mouvement des pays non alignés. Nous sommes particulièrement reconnaissants aux Représentants permanents de l'Égypte et du Yémen et aux équipes de leurs missions pour leur travail efficace en vue de coordonner la position des deux principaux groupes du monde en développement, ce qui nous a permis d'apporter de manière constructive des éléments fondamentaux à la résolution 64/289 adoptée aujourd'hui.

Ma délégation se félicite de l'aboutissement des négociations de l'Assemblée générale sur la cohérence

du système des Nations Unies, qui se sont déroulées sur plusieurs années. Nous estimons que cette résolution permettra de renforcer la gouvernance et le financement des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement et d'harmoniser certaines pratiques institutionnelles. Nous serons attentifs au rapport qui a été demandé au Secrétaire général concernant les mécanismes d'évaluation indépendants et nous suivrons l'évolution de l'initiative « Unis dans l'action » et les programmes communs de pays.

Plus particulièrement, la Colombie se félicite vivement de la conclusion du processus de réforme de l'architecture sur l'égalité des sexes et la création de la nouvelle entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes, ONU-Femmes. Nous sommes convaincus qu'en créant cette entité nous avons pris une décision historique et nous avons fait une avancée fondamentale pour renforcer la capacité des Nations Unies d'encourager l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme dans toutes les régions du monde.

Mon pays apprécie vivement le travail réalisé jusqu'à présent par le personnel dévoué des quatre différentes entités chargées des questions féminines. Toutefois, nous devons reconnaître que la réforme adoptée nous permet d'en finir avec la fragmentation institutionnelle qui limitait les possibilités d'action collective. Aujourd'hui nous montrons qu'il est possible, grâce à un dialogue constructif, de trouver un consensus sur les processus de réforme dont l'ONU a besoin pour retrouver la cohérence et accroître la participation de tous les États au travail de l'Organisation.

La nouvelle entité que nous créons est une occasion sans précédent d'élever le thème de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme dans la hiérarchie politique au sein des Nations Unies et sur la scène internationale. Le schéma institutionnel que nous avons créé assure à l'Entité l'autonomie nécessaire pour assurer les fonctions normatives et politiques définies dans les instruments et les résolutions des Nations Unies. De plus, grâce au nouveau Conseil d'administration, ce schéma renforcera le dialogue intergouvernemental concernant les aspects opérationnels et de coopération internationale des questions ayant trait à l'égalité des sexes.

La Colombie espère que la mise en place de l'Entité s'accompagnera des ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour atteindre les objectifs d'intégrer les questions sexospécifiques à

toutes les activités concernées des Nations Unies et d'apporter davantage d'appui aux États dans leurs efforts nationaux et ce afin d'avancer vers l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme dans le monde entier. Nous espérons que la nouvelle entité jouera un rôle moteur constructif et efficace fondé sur l'efficacité, la transparence et la responsabilité, et sera capable de promouvoir pleinement le but essentiel de l'ONU, à savoir instaurer une coopération internationale dans les différents domaines relevant de ses mandats.

Pour conclure, je voudrais exprimer la gratitude de ma délégation aux Représentants permanents qui ont joué le rôle de facilitateurs de ce processus au cours des récentes sessions de l'Assemblée générale. Nous saluons plus particulièrement les efforts des Représentants permanents de la Tunisie et de l'Estonie ainsi que l'excellent travail du Représentant permanent de l'Inde, dont les talents de médiateur ont permis de régler les questions les plus épineuses pendant la dernière étape des négociations qui se sont achevées aujourd'hui.

La Colombie proclame son appui à la nouvelle entité pour l'égalité des sexes et espère que tous les États l'appuieront résolument, afin que les principes, objectifs et espoirs reflétés dans la résolution deviennent réalité dont toutes les femmes du monde puissent profiter.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite elle aussi de l'adoption unanime de la résolution 64/289. Nous nous associons à la déclaration faite par la Ministre d'État égyptienne pour la famille et la population, au nom du Comité de coordination conjoint du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés.

Nous voulons remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Asha-Rose Migiro et vous-même, Monsieur le Président, pour les précieux conseils, les contributions et l'appui apportés au processus général de réforme. Au nom de ma délégation, je voudrais remercier les facilitateurs, mes collègues M^{me} Tiina Intelmann, Représentante permanente de l'Estonie, et M. Ghazi Jomaa, Représentant permanent de la Tunisie, pour les efforts inlassables qu'ils ont fournis afin d'amener les États Membres à cette décision consensuelle de créer une nouvelle entité pour l'égalité des sexes.

Cette décision intervient après près de trois années de vastes concertations et négociations sur la

structure et les modalités opérationnelles de l'Entité. J'ai le plaisir de pouvoir dire que les facilitateurs ont été à la hauteur du défi, en investissant beaucoup de leur temps et de leur énergie pour analyser minutieusement les différents problèmes et collecter les points de vue des gouvernements, des représentants de la société civile et des responsables du système des Nations Unies, grâce à de nombreuses séries de consultations thématiques.

Nous reconnaissons qu'il est important que l'architecture des Nations Unies chargée de promouvoir les droits de la femme soit renforcée. Nous reconnaissons aussi la nécessité d'une plus grande égalité des sexes et d'une plus large autonomisation de la femme, pour édifier des sociétés durables, justes et développées. Nous pensons en outre que l'égalité des sexes est une condition indispensable pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus au niveau international. À cet égard, ma délégation accueille avec enthousiasme l'appui ferme et unanime de l'Assemblée générale à la création de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, qui sera appelée ONU-Femmes et sera opérationnelle d'ici au 1^{er} janvier 2011.

Nous sommes convaincus que la nouvelle entité changera radicalement l'action des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme et permettra au système de mieux relever les défis et d'apporter un appui plus efficace aux pays dans leurs efforts pour atteindre leurs objectifs de développement. Nous nous félicitons aussi de ce que l'Entité fournira des conseils et une assistance technique aux États Membres dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'autonomisation et des droits de la femme et de la transversalisation dans le cadre de ses fonctions d'appui normatives et de ses activités opérationnelles.

L'attachement du Botswana aux questions relatives à l'autonomisation de la femme continue d'être guidé par son adhésion à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de ses protocoles additionnels notamment. Dans ce contexte, notre pays a mis en place un certain nombre d'instruments nationaux soucieux de la problématique hommes-femmes pour orienter ses efforts.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'attachement indéfectible de ma délégation à la

promotion et à la protection de l'égalité des droits pour tous. Nous restons convaincus que nous avons tous un rôle à jouer et que nous devons prendre les mesures nécessaires, comme le prescrit l'action commune que nous menons pour atteindre les objectifs universels.

M^{me} Kafanabo (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement tanzanien se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 64/289 sur la cohérence du système des Nations Unies. Nous nous associons à la déclaration faite par M^{me} Moushira Khattab, Ministre égyptienne pour la famille et la population, au nom du Comité de coordination conjoint du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés. Nous nous joignons aux autres délégations pour féliciter nos deux facilitateurs – l'Ambassadrice d'Estonie, M^{me} Intelmann, et l'Ambassadeur de Tunisie, M. Jomaa – auxquels nous devons les avancées que nous avons effectuées dans tous les domaines, en particulier le renforcement des mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

M^{me} Kaur (Inde), Vice-Présidente, assume la présidence.

Avec l'adoption de la résolution, nous devons saluer la réussite que représente notre décision de créer aujourd'hui ONU-Femmes, l'Entité pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. La création d'ONU-Femmes devrait marquer le début d'une ère nouvelle dans nos efforts pour parvenir à l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. À cet égard, nous espérons que l'Entité sera fortement présente sur le terrain et disposera de davantage de ressources pour appuyer les efforts des gouvernements, en particulier ceux des pays en développement, en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme. Nous attendons aussi d'ONU-Femmes qu'elle assure la coordination et la cohérence des efforts de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme au sein de la famille des Nations Unies, sur le terrain et au Siège.

De plus, la création d'ONU-Femmes et les espoirs qui ont été placés en elle devraient encourager les gouvernements à verser plus de contributions volontaires, pour permettre à l'Entité de répondre aux besoins des femmes sur le terrain. Nous attendons avec intérêt qu'ONU-Femmes soit opérationnelle et c'est pourquoi nous appelons le Secrétaire général à nommer dans les meilleurs délais un secrétaire général adjoint

compétent à la tête d'ONU-Femmes. À cet égard, nous nous félicitons également que le Secrétaire général ait annoncé aujourd'hui qu'il chargeait la Vice-Secrétaire générale de superviser la période de transition, en attendant la nomination du nouveau secrétaire général adjoint. Cela permettra d'assurer la continuité pendant le processus de mise en place de la nouvelle entité. Les femmes sur le terrain attendent avec impatience qu'une telle entité soit créée. Ne les faisons pas languir davantage.

En tant que pays participant à l'initiative pilote « Unis dans l'action », la République-Unie de Tanzanie se félicite que le Secrétaire général soit encouragé à donner suite aux modalités proposées pour la mise en place d'un mécanisme indépendant de l'évaluation des projets pilotes de l'initiative et nous voulons insister sur la nécessité que l'évaluation indépendante des projets pilotes soit effectuée rapidement. Nous accueillons aussi avec satisfaction l'appui que la résolution apporte aux pays souhaitant présenter un descriptif de programme commun de pays. C'est la voie que le Gouvernement tanzanien entend suivre puisque, en ce qui nous concerne, cela permettra de renforcer plus avant la cohérence des programmes des Nations Unies au niveau du pays. C'est pourquoi nous encourageons les États Membres à continuer d'appuyer le Gouvernement tanzanien et les autres pays qui souhaitent procéder ainsi.

En conclusion, je voudrais également saluer le leadership exercé par le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale qui a permis aux négociations d'aboutir.

M. Cuello Camilo (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine s'associe entièrement à la déclaration faite par M^{me} Moushira Khattab, Ministre d'État égyptienne pour la famille et la population, au nom du Comité de coordination conjoint du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés.

La République dominicaine partage la joie des États Membres à l'occasion de l'adoption de la résolution 64/289, intitulée « Cohérence du système des Nations Unies » et portant création de la nouvelle entité composite, ONU-Femmes, qui rassemblera désormais les fonctions dont s'acquittaient précédemment quatre autres institutions. Des millions de femmes et de filles à travers le monde attendent que nous reconnaissons leurs droits et leurs besoins, que nous accordions protection et appui à leurs familles, et

que nous leur donnions les possibilités de faire des études et de s'épanouir sans limites et sans peurs, d'occuper des fonctions élevées dans le monde et d'avoir les mêmes chances que les hommes et les garçons dans leur foyer, à l'école et au travail. La République dominicaine espère que le fait qu'une institution unique travaillera désormais pour elles et par elles nous permettra de satisfaire à ces besoins qui ont été longtemps ignorés dans de nombreuses régions du monde.

Pour cette raison, la République dominicaine félicite et remercie le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale et le Président de l'Assemblée générale, d'avoir joué un rôle de chef de file, ainsi que le Vice-Président de l'Assemblée générale, le Représentant permanent de l'Inde, de nous avoir guidés tout au long de ce processus difficile ces derniers jours.

La République dominicaine adresse ses remerciements aux Représentants permanents de l'Estonie et de la Tunisie pour leur travail ardu et inlassable à la tête de ce processus et pour avoir maintenu un esprit constructif tout au long du processus. Nous remercions aussi les présidents des groupes régionaux de leur travail et de leur souplesse. Enfin, tous nos remerciements vont également aux membres du Secrétariat, dont l'assistance a été essentielle pendant ce processus.

Mon pays voudrait plus particulièrement adresser ses remerciements et rendre hommage aux Ambassadeurs de l'Égypte et du Yémen et aux membres de leur délégation respective, qui, au nom du Comité de coordination conjoint, ont accompli un travail remarquable, ont fait preuve d'un dévouement inlassable, d'une grande capacité de négociation, d'un esprit de solidarité pour défendre les intérêts de tous les membres de notre groupe, d'une détermination à ce que nos préoccupations soient traduites dans le texte que nous avons adopté aujourd'hui, et ont déployé des efforts inlassables pour parvenir aux accords nécessaires, aussi bien au sein de notre groupe qu'avec les autres collègues, ce qui a permis d'obtenir cet heureux résultat.

La République dominicaine a une longue tradition de lutte pour l'égalité des sexes et les droits de la femme. C'est pour cette raison qu'elle accueille depuis 1983 le siège de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), à qui elle a fourni les installations matérielles dont il avait besoin et un soutien sans

réserve, étant donné le haut intérêt politique que revêt l'Institut pour les pays en développement.

Depuis la République dominicaine, l'INSTRAW a accompli un travail important de formation et de recherche sur les questions sexospécifiques. Comme si cela ne suffisait pas, l'INSTRAW a accueilli les équipes d'appui informatique qui ont permis à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) de continuer à fonctionner après la destruction de ses installations en Haïti suite au tremblement de terre du 12 janvier. Depuis lors, les locaux de l'INSTRAW abritent également les opérations d'appui logistique de la MINUSTAH, qui ne peuvent être exécutées dans le pays voisin.

La République dominicaine est convaincue que la création de l'ONU-Femmes permettra de placer l'importance de la problématique hommes-femmes au même niveau que les autres questions prioritaires pour le système des Nations Unies, comme le développement, les droits de l'homme, la paix et la sécurité. La République dominicaine espère que l'intégration du mandat de l'INSTRAW aux fonctions d'ONU-Femmes se fera de manière efficace, et donnera lieu à des travaux de formation et de recherche ayant plus d'impact, grâce à des ressources prévisibles et généreuses et à un personnel qualifié et en nombre suffisant. La République dominicaine espère aussi qu'ONU-Femmes continuera de mener ses activités de formation et de recherche depuis la République dominicaine, afin de préserver l'équilibre géographique défendu par le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77.

La République dominicaine est convaincue que l'expérience et les connaissances acquises par le personnel de l'INSTRAW seront reconnues par ONU-Femmes, car ce personnel mérite d'être placé dans la même catégorie que le reste du personnel des Nations Unies travaillant dans les autres institutions, même si pendant des années il a travaillé sur la base de contrats temporaires faute de ressources prévisibles.

J'espère sincèrement que l'esprit de compromis qui nous a aidés tout au long du processus de négociation permettra de démontrer que l'amélioration du système des Nations Unies n'est pas uniquement un exercice de savoir-faire organisationnel ou de réduction des dépenses, mais qu'en agissant de manière cohérente, nous pouvons mettre l'efficacité au service des rêves de millions de femmes et de filles dans le monde et ce avec dignité et sans discrimination.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a été heureuse de s'associer au consensus sur l'adoption de la résolution 64/289 sur la cohérence du système des Nations Unies. À l'instar des autres intervenants, nous remercions les coordinateurs actuels du processus de négociation, à savoir les Représentants permanents de la Tunisie et de l'Estonie, et ceux qui les ont précédés dans ces fonctions. Ma délégation est convaincue que, sans leur tact diplomatique et leur aide de tous les instants, nous ne serions pas parvenus à ces résultats. Nous adressons nos plus sincères félicitations à l'Inde pour les efforts qu'elle a déployés sous la direction très professionnelle et efficace de M. Puri, qui a su résoudre des problèmes qui nous semblaient à tous parfois insurmontables.

En outre, nous nous félicitons de la volonté politique et de l'esprit de compromis dont tous les participants, y compris les États Membres à titre individuel et les groupes d'États, ont fait preuve pendant le processus de négociation. Cela n'a rien d'étonnant étant donné que ces négociations portaient sur la question du fonctionnement harmonieux du système des Nations Unies, notamment la question fondamentale d'assurer l'égalité des sexes et de renforcer les droits de la femme.

Cette résolution prévoit un certain nombre de mesures importantes visant à améliorer la cohérence du système des Nations Unies et à éviter les doubles emplois. La principale de ces mesures est la réforme de l'architecture des Nations Unies sur la problématique hommes-femmes et la création d'un nouvel organe hybride en la matière. Il s'agit d'une mesure totalement inédite, étant donné qu'aucune structure similaire n'existe au sein de l'Organisation. Nous sommes satisfaits de l'accord conclu en la matière. Nous estimons que ce compromis nous permettra de résoudre la question de l'efficacité des Nations Unies dans ce domaine.

Nous estimons également que l'une des garanties du fonctionnement efficace du futur instrument hybride est la portée géographique universelle de son mandat qui couvre tous les pays et toutes les régions, car aujourd'hui, aucun État du monde n'est complètement exempt de violations des droits de la femme.

Un autre élément important est le fait que cet instrument sera responsable devant les États Membres. Son fonctionnement sera examiné trois ans après l'adoption de la résolution. Par conséquent, il importe d'éviter toute interruption des activités durant la

période dite de transition. La délégation russe estime que les dispositions de la résolution permettront d'éviter une telle situation.

Nous accueillons également avec satisfaction le libellé sans parti pris de la résolution relativement à la gestion, au financement et à l'évaluation des activités opérationnelles et à l'harmonisation des procédures. Nous appuyons la décision d'accroître la transparence et de renforcer le principe de responsabilité dans les activités du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Nous estimons que cela constitue une bonne base pour améliorer l'efficacité de la coopération entre les États Membres au sein du Conseil économique et social et du Comité du programme et de la coordination.

Un pas important dans la bonne direction a été fait en ce qui concerne les procédures d'approbation des programmes communs de pays. Il importait de choisir une option réalisable et concrète, qui confirme les mandats et les prérogatives des conseils d'administration des fonds et programmes. Bien entendu, le Conseil des chefs de secrétariat continuera de servir de lieu d'échange sur les questions communes à tous les organismes au niveau du pays, mais il doit néanmoins préserver son statut purement informel.

Nous accueillons avec satisfaction l'initiative « Unis dans l'action ». À cet égard, beaucoup dépendra de la mise en œuvre précise des accords conclus sur la création d'organes d'évaluation. Nous sommes prêts à participer activement à l'élaboration du format et des modalités d'un éventuel mécanisme indépendant d'évaluation qui pourrait être mis en place à l'avenir, et dont le champ d'action s'inscrirait dans le cadre des activités opérationnelles des Nations Unies. Nous estimons que la proposition présentée par le Secrétaire général permettra de dégager un accord au sein du système et de garantir la participation de toutes les entités concernées.

Nous sommes d'avis qu'à l'avenir, le débat sur l'amélioration de l'efficacité du système des Nations Unies devra se tenir dans le cadre de l'examen régulier de ses activités opérationnelles, mené tous les quatre ans, que nous devrions commencer à préparer à la soixante-cinquième session de l'Assemblée. En d'autres termes, le processus de consultations sur la cohérence du système des Nations Unies est arrivé à son terme.

Pour terminer, la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui n'est encore qu'un document. Son

efficacité dépendra de nous tous, s'agissant de traduire ses dispositions en mesures pratiques. Nous, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, sommes responsables des décisions que nous prenons et de l'efficacité de notre Organisation.

M. Sumi (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait adresser ses sincères remerciements au Président de l'Assemblée générale, M. Treki, et aux facilitateurs, l'Ambassadrice Intelmann et l'Ambassadeur Jomaa, pour leur direction dévouée, leur patience et leurs efforts inlassables, qui nous ont permis d'aboutir à un accord sur la résolution historique 64/289, adoptée aujourd'hui. Nous remercions également l'Ambassadeur Puri de son engagement et des talents de coordonnateur dont il a fait montre pendant la phase finale des négociations. Nous tenons aussi à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Migiro, pour le fort rôle de chef de file qu'ils ont joué, et sans lequel nous n'aurions pas pu adopter la résolution aujourd'hui.

Ma délégation se félicite de l'adoption par consensus de la résolution sur la cohérence du système des Nations Unies et de la création d'une nouvelle entité, ONU-Femmes. Il s'agit véritablement d'un moment historique, puisque notre action permet de fusionner quatre entités actuellement séparées qui s'occupent des questions liées à la problématique hommes-femmes et de s'assurer que ces activités seront dirigées à un niveau plus élevé, par un secrétaire général adjoint. Nous espérons que le Secrétaire général nommera le chef de la nouvelle entité dans un délai raisonnable. De son côté, le Japon mettra tout en œuvre pour appuyer ONU-Femmes et son chef dans leurs efforts en vue d'intégrer pleinement la problématique hommes-femmes dans tout le système des Nations Unies.

Tout au long des débats tenus sur cette question, le Japon a toujours été fermement convaincu que le système des Nations Unies devait renforcer les liens entre ses fonctions d'élaboration des normes et des politiques et ses activités opérationnelles. Le système devrait permettre aux processus ascendants et descendants d'aller de pair et de se renforcer mutuellement, afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité du travail de l'Organisation, y compris dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme.

Ma délégation va examiner attentivement si la mise en œuvre de cette résolution adoptée de haute lutte donnera lieu à des gains importants en matière d'efficacité et si les économies réalisées seront réinvesties dans des activités relatives aux programmes visant à régler les vrais problèmes qui se posent sur le terrain pour aider les femmes qui ont besoin de protection et d'être autonomes.

Pour terminer, ma délégation espère très sincèrement que la nouvelle entité, ONU-Femmes, coopérera étroitement avec les autres organismes de façon à favoriser l'intégration d'une démarche et de politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies et à améliorer la cohérence des activités relatives à cette problématique menées par divers organismes des Nations Unies sur le terrain.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Comme les délégations qui ont pris la parole avant nous, nous nous associons à la déclaration faite par la Ministre Moushira Khattab au nom du Comité de coordination conjoint du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés. Nous nous félicitons de l'adoption historique de la résolution 64/289, qui donne lieu à la création très attendue de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes).

Presque quatre ans après la publication du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies (A/61/583) et après de longues négociations auxquelles mon pays, favorable à la création de cette entité, a participé activement, les efforts conjoints des États Membres du système et de la société civile ont donné naissance à une entité qui nous permettra de répondre efficacement aux aspirations des femmes à travers le monde. Nous espérons qu'ONU-Femmes sera pleinement opérationnelle le plus tôt possible et qu'elle bénéficiera d'un financement durable. Nous demandons également que le processus de transition soit mené de façon à ne pas porter de préjudice inutile aux opérations sur le terrain ni au personnel travaillant dans les quatre institutions regroupées au sein d'ONU-Femmes.

Nous voudrions remercier les Représentants permanents de l'Estonie et de la Tunisie, en leur qualité de facilitateurs du processus, les Représentants permanents du Yémen et de l'Égypte pour l'impulsion et la contribution qu'ils ont apportées et le Représentant permanent de l'Inde, l'Ambassadeur Puri,

qui a tant contribué à la réussite des négociations. Bien évidemment, le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale méritent notre reconnaissance et nos remerciements pour ce résultat. Nous remercions également le personnel du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de la femme, ainsi que tous les experts qui ont pris part aux négociations pendant ces quatre années.

Nous sommes conscients que toutes les délégations, y compris la nôtre, ont dû faire des concessions. Nous estimons que l'intérêt supérieur doit toujours prévaloir, et dans le cas d'espèce, la création de cette entité est une avancée que mon pays défend depuis longtemps, étant conscient qu'ainsi, nous contribuons à améliorer la cohérence, l'efficacité, la transparence et le respect du principe de responsabilité au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne les questions liées à la problématique hommes-femmes et à avancer vers l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme que nous appelons tous de nos vœux.

M^{me} Rovirosa (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 64/289 sur la cohérence du système des Nations Unies, portant création de la nouvelle entité chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes et dénommée ONU-Femmes. Son vaste mandat et le dynamisme dont elle devra faire preuve pour promouvoir une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans tout le système des Nations Unies donneront un nouvel élan à un thème des plus pertinents.

Je voudrais exprimer notre gratitude aux Représentants permanents de l'Estonie et de la Tunisie pour la manière dont ils ont dirigé nos délibérations, ainsi qu'au Représentant permanent de l'Inde, l'Ambassadeur Puri, qui, en sa qualité de Vice-Président de l'Assemblée générale, a su donner au processus l'impulsion politique nécessaire pour le mener à son terme. Nous remercions également toutes les délégations pour leurs contributions et leurs efforts.

La création d'ONU-Femmes montre l'attachement de tous les États Membres de l'ONU à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme.

Cela montre en outre que nous pouvons parvenir à des accords et concilier des points de vue divergents pour défendre des valeurs supérieures et communes. La reconnaissance du fait que l'égalité des sexes est un thème de portée universelle et la volonté de privilégier la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles sont des signes encourageants de l'impact qu'aura la nouvelle entité sur la vie de milliers de femmes et de filles dans le monde entier.

En opérant sur la base de ces principes et en définissant des espaces novateurs pour la participation des États, nous espérons qu'un nombre croissant de pays appuieront les activités opérationnelles de l'Entité. Il ne s'agit toutefois pas de tout réinventer. La clef du succès consiste à s'appuyer sur l'expérience acquise et l'excellent travail effectué pendant des années par ces institutions exemplaires que sont le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. En Amérique latine et dans les Caraïbes, ces institutions sont largement reconnues pour leur contribution à la promotion de l'égalité des sexes dans notre région. Nous espérons que l'Entité s'emploiera à renforcer leurs programmes et actions en faveur des femmes et des filles dans notre région.

La société civile et les organisations non gouvernementales ont toujours été aux avant-postes dans la promotion de l'égalité des sexes et des droits de la femme. Nous sommes certains qu'elles resteront un partenaire stratégique de l'Entité et que les espaces de dialogue et de collaboration entre les États et la société civile seront renforcés.

Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, ma délégation estime qu'il est indispensable de continuer à accroître la cohérence et l'efficacité du système des Nations Unies pour favoriser le développement sur le terrain. Il importe de rentabiliser au mieux les efforts déployés par la communauté internationale en faveur du développement, en particulier dans un contexte économique difficile tel que celui de la crise économique et financière actuelle.

Ma délégation estime que l'adoption de la présente résolution constitue une avancée importante à cet égard, compte tenu des difficultés inhérentes à la transformation d'un système complexe. Nous sommes convaincus que dans les domaines concernés, les principes et mandats énoncés par la résolution

s'avéreront extrêmement utiles pour améliorer la coordination des travaux de notre Organisation.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : En créant aujourd'hui la nouvelle entité pour l'égalité des sexes, ONU-Femmes, nous avons véritablement rectifié une anomalie. Nous espérons que ce jour sera historique pour nous tous, en particulier pour les femmes, qui représentent plus de la moitié de la population mondiale et ont pourtant et dans tous les pays moins de perspectives et de possibilités que les garçons et les hommes. Cependant, je crois juste d'affirmer que l'autre moitié de la population mondiale vit elle aussi un jour historique – ces hommes et ces garçons qui peuvent compter sur des filles et des femmes en bonne santé et éduquées pour prendre part à toutes les activités de la société. Les exposés volontaires sur les politiques nationales en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme, qui ont été faits cette semaine au Conseil économique et social, ont révélé que, bien que des progrès aient lieu dans la plupart des pays, les femmes sont toujours défavorisées.

Nous entrons maintenant dans une période de transition. Il convient de doter la nouvelle entité de l'autorité et des ressources nécessaires pour lui permettre de répondre aux besoins et aux attentes des pays. Il sera essentiel de faire preuve d'esprit de direction à cet égard. Nous estimons que la nomination du Secrétaire général adjoint chargé de diriger la nouvelle entité est extrêmement importante. Nous sommes certains que le Secrétaire général s'appuiera pour son choix sur l'Article 101 de la Charte et que les États Membres l'aideront à trouver le dirigeant influent et compétent dont nous avons besoin.

Pendant la période de transition, il sera particulièrement important de faire en sorte que toutes les activités menées actuellement par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) se poursuivent et que la dissolution d'UNIFEM en tant qu'entité séparée ne se traduise pas par des perturbations sur le terrain ou au Siège.

La Norvège fait partie des pays qui ont toujours appuyé les structures de promotion de l'égalité des sexes des Nations Unies, tant sur le plan politique que financier, et nous allons suivre de près la nomination du nouveau dirigeant et le processus de transition et définir comment nous pouvons et voulons y contribuer.

M. Govender (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la Ministre d'État pour la famille et la population

de la République arabe d'Égypte, M^{me} Moushira Khattab, au nom du Comité de coordination conjoint des États membres du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés.

Nous constatons avec plaisir que, cinq ans après que nos dirigeants se soient engagés à prendre diverses mesures dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), nous pouvons affirmer – en plus d'autres réussites, comme notamment la création du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix – avoir franchi aujourd'hui une nouvelle étape dans la réforme visant à donner naissance à une nouvelle ONU en adoptant la résolution 64/289 sur la cohérence du système des Nations Unies. Cet effort collectif est de bon augure pour la communauté internationale, au sens où elle nous laisse envisager avec optimisme les autres réformes en attente, notamment celles des institutions de Bretton Woods et du Conseil de sécurité.

Nous sommes encouragés par l'adoption de la résolution car elle nous montre clairement que le travail de l'ONU bénéficiera d'un système plus cohérent, plus intégré et mieux coordonné, qui surveillera constamment la manière dont il mène ses activités en adoptant de meilleures pratiques qui favoriseront le programme de développement en intégrant son cadre de gouvernance, en adaptant d'une manière plus cohérente et plus dynamique son financement et ses programmes aux programmes et aux priorités des pays, et en effectuant des évaluations régulières grâce à une approche basée sur les enseignements tirés de l'expérience.

L'adoption de cette résolution aujourd'hui est une nouvelle réussite, premièrement, pour les femmes de notre monde, car nous allons enfin accorder une reconnaissance due de longue date aux questions qui sont essentielles au bien-être des femmes; deuxièmement, pour l'ONU, en tant qu'organe représentatif mondial désormais chargé d'exécuter un mandat crucial au nom des femmes; et troisièmement, pour la communauté internationale, car nous renouvelons ainsi notre volonté de continuer à autonomiser les femmes et à promouvoir et protéger leurs intérêts.

Nous espérons que la nouvelle entité sera opérationnelle dans les plus brefs délais et nous comptons sur son chef pour livrer un combat acharné contre les problèmes et les préoccupations des milliards de femmes du monde entier, en particulier les

problèmes sociaux pressants tels que la pauvreté, la santé, l'éducation et la violence. Nous espérons également que le nouveau Secrétaire général adjoint fera mieux entendre la voix économique et politique des femmes.

Pour ce qui est d'intégrer les organismes et programmes jusqu'ici chargés de l'égalité entre les sexes au nouvel organe, nous notons que leurs mandats et leurs fonctions continueront d'être exercés au niveau national. Je tiens à faire part de la profonde reconnaissance de ma délégation pour le travail et les contributions remarquables de ces organismes et

programmes en faveur des intérêts et des préoccupations des femmes. L'Afrique du Sud collaborera étroitement avec la nouvelle entité, ONU-Femmes, pour l'aider à s'acquitter de son mandat.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 114 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 40.